

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2020_049

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 juin 2020

Nombre

de Conseillers en exercice 15

de Présents 14

de Votants 15

L'an deux mille vingt et le neuf juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, exceptionnellement et après autorisation, à la Salle Polyvalente de Champtercier, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

**Création d'un terrain
multisports sur ancien terrain
de tennis et restauration d' un
terrains de tennis**

Etaient présents : ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BARDET Michel, HAMOT Christine, MARTIN Jean-Marie, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, PAGANI Virginie, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, TURREL Delphine, HEYNDRICKX Kris, GASSEND Christian

Absents :

Excusés :

Procuration de : ROUSSELET Jean-Louis par VILLARON Bruno

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Michel BARDET, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 03/06/2020

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que les terrains de tennis du quartier de Chandourène sont dégradés et qu'il convient de procéder à leur restauration, notamment à la réfection des sols.

Un terrain initialement utilisé en qualité de terrain de tennis sera transformé en terrain multisports alors que le second sera conservé comme tel.

Pour cela, plusieurs devis ont été demandés à des professionnels, et il ressort que la proposition de l'entreprise "Tennis du midi" a été retenue pour les montants de 35 785, 92 € (pour le multisports) et de 25 247, 52 € TTC (pour le tennis).

Des demandes de subventions seront faites pour alléger le coût de cette dépense.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil l'approbation du projet.

Après délibération, le conseil décide de valider les travaux

POUR :15

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Préfecture de Digne les Bains
Date de réception de l'AR: 11/06/2020
004-210400479-20200609-DE_2020_049-DE



Pour copie conforme.

Le Maire,
Antoine ARENA

Transmise au Représentant de l'État.

Préfecture de Digne les Bains
Date de réception de l'AR: 11/06/2020
004-210400479-20200609-DE_2020_049-DE